



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le trafic de stupéfiants

Question au Gouvernement n° 2691

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Maquet.

Mme Jacqueline Maquet. Permettez-moi tout d'abord, en ce jour et en ces lieux, d'avoir une pensée pour mon ami François André.

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. 10 euros le cachet d'ecstasy ou le gramme d'herbe ; 75 euros celui de cocaïne ; 37 euros pour un peu d'héroïne. À ces prix-là, monsieur le ministre, l'extase est garantie, et probablement mortelle.

Chaque année en Europe, 8 441 personnes meurent d'overdose. La drogue représente plus de 3 milliards d'euros de recettes chaque année, rien que sur notre territoire, 20 000 personnes qui vivent à plein temps du trafic, ainsi qu'un marché à l'origine de 80 % des règlements de comptes en France. Vies brisées, halls d'immeuble occupés, quartiers gangrenés, familles emportées dans cette spirale : la drogue est une réalité, subie par beaucoup de nos compatriotes. Plus qu'un enjeu policier, c'est un enjeu de société.

Le plan national de lutte contre les stupéfiants est une réponse à cette réalité morbide. Il comporte cinq objectifs, déclinés en cinquante-cinq propositions : meilleure information, davantage d'opérations, lutte contre le blanchiment d'argent, lutte contre le financement et coopération avec nos partenaires internationaux. La mise en place de l'OFAST, Office anti-stupéfiants, dans notre territoire, est le pilier de cette stratégie globale et ambitieuse. Le trafic de stupéfiants irrigue un ensemble d'activités délictueuses ou criminelles. Chaque protagoniste sera ainsi mobilisé, notamment la police de sécurité du quotidien. Trente-et-une CROSS – cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants – locales seront des relais vigilants et attentifs pour empêcher la réimplantation.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous rappeler les objectifs de l'OFAST, que vous inaugurez ce matin ? Pouvez-vous également nous expliquer comment s'opère la coordination gouvernementale entre les ministres de la solidarité et de la santé, de l'éducation nationale et de la jeunesse, de la justice, de l'Europe et des affaires étrangères, de l'économie et des finances, ainsi que le ministre chargé de la ville et du logement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Comme vous l'avez dit, madame la députée, le chiffre d'affaires de ce business de la mort qu'est le trafic de drogue en France s'élève à environ 3,2 milliards d'euros. L'usage de produits stupéfiants entraîne 170 000 à 200 000 décès chaque année dans le monde. Il faut lutter massivement contre cette réalité, tant ce fléau a gangrené le monde, mais aussi notre pays, qu'il s'agisse des zones urbaines

ou, nous le savons tous, des zones rurales. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas baisser les bras. Même si la montagne paraît haute, nous devons être présents et agir, mètre carré par mètre carré – et c'est ce que nous voulons faire.

Au mois de novembre, nous avons présenté, avec la garde des sceaux et le ministre de l'action et des comptes publics, un plan d'action. L'idée même que nous défendions ce plan ensemble illustre la nécessité de travailler de la façon la plus interministérielle possible – un aspect que vous avez évoqué à la fin de votre question.

Pour mener cette lutte, nous devons agir en proposant une réponse qui couvre tous les maillons de la chaîne, du niveau international à la cage d'escalier, et en nous consacrant à la prévention et à l'accompagnement, en lien avec le ministère des solidarités et de la santé.

Ce matin, je me suis rendu à l'OFAST pour le lancement de cet office national qui jouera un rôle de chef de file, dans l'esprit de ce que nous avons fait avec la DGSI, la direction générale de la sécurité intérieure, en matière de lutte contre le terrorisme. Pour mener un combat structuré face au marché de la drogue qui s'est industrialisé et mondialisé, tout en conservant une dimension territoriale, il nous faut agir sur tous les fronts.

L'OFAST compte 170 agents, présents partout en France – et nous développerons cette activité, son personnel sera composé de 240 membres. Onze antennes régionales, incluant six détachements, ont été créés – nous en ouvrirons huit supplémentaires d'ici à la fin de l'année. Dans chaque département, avec tous les acteurs concernés, nous mènerons ce combat, avec pour seul objectif le décroisement et le partage du renseignement afin de lutter plus efficacement contre ce fléau mortel qui déstructure nos communes et nos quartiers. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2691

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 février 2020](#)